

# PROCES VERBAL

## Réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

### Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, AKALP Jacqueline, PINSON Zofia.

Absent excusé : SAVÉAN Bernard (pouvoir à PAMPANAY Fabienne).

Secrétaire de séance : LE CAM Georges.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'attribution du marché de la fourniture et la pose du portail de l'extension du cimetière. Aucun participant n'ayant émis d'objection, il est décidé d'inscrire ce point en dernière position de l'ordre du jour.

### *Syndicat d'eau de Saint Nicolas du Pélem*

Monsieur le Maire donne lecture des principaux chiffres et informations extraites du compte d'affermage 2016 de la société délégataire, du rapport annuel du délégataire ainsi que du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**TERRITOIRE : 7 communes adhérentes – 4 700 habitants**

Le service d'eau potable du Syndicat d'eau de Saint Nicolas du Pélem regroupe les communes de : CANIHUEL, KERPERT, LANRIVAIN, SAINT-CONNAN, SAINT-GILLES-PLIGEAUX, SAINT-NICOLAS-DU-PELEM et SENVEN-LEHART. La population desservie est de 4 700 habitants pour 2 397 branchements.

**EXPLOITATION : par la société SAUR France en affermage**

La société SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 2 397 abonnés (+0,33 % par rapport à 2015).

**PRODUCTION : 2 ressources**

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 290 745 m<sup>3</sup> :

- CC du Pays de BOURBRIAC a fourni 8 408 m<sup>3</sup>
- Syndicat mixte de Kerne Uhel a fourni 282 337 m<sup>3</sup>

**DISTRIBUTION : Un réseau de 287 km - 228 124 m<sup>3</sup> consommés**

En 2016, les abonnés domestiques ont consommé 228 124 m<sup>3</sup> (+ 0,86 % par rapport à 2015), soit en moyenne 133 litres par habitant et par jour. Par ailleurs un volume total de 4 750 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau était de 81,1 % en 2016 (il était de 80,1% en 2015).

**PRIX : 302,82 € pour 120 m<sup>3</sup>**

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 302,82 € (sur la base du tarif TTC au 1er janvier 2017). Soit en moyenne 2,52 € / m<sup>3</sup>, + 0,70 % par rapport à 2016. Sur ce montant, 33 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 46 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.

**FINANCES : Total général des ventes**

274 525,85 € (impayés et frais de contrôle déduits).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas de remarque particulière à la présentation de ces rapports.

### *CCKB*

**Rapport d'activité 2016 du service public d'assainissement collectif :**

Monsieur le Maire donne lecture des principaux chiffres et informations extraites du rapport d'activité 2016 du service public d'assainissement non-collectif.

### Contrôles réalisés sur l'ensemble du territoire :

Contrôles de conception :	64 (aucun à LANRIVAIN)
Contrôles de réalisation :	63 (1 à LANRIVAIN)
Contrôles de vente :	160 (6 à LANRIVAIN)

### Bilan financier 2016 :

#### Recettes :

Contrôles de conception et réalisation :	10 155 €
Contrôles de conformités (ventes) :	14 075 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 230 €</b>

#### Dépenses :

Charges de personnel :	24 287,81 €
Charges de gestion générale :	3 458,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 746,60 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas de remarque particulière à la présentation de ce rapport.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

Monsieur le Maire donne lecture des principaux chiffres et informations extraites du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### Tonnages collectés en 2016 :

Déchets	Tonnages	Ratio en kg/hab	Répartition des tonnages
Ordures ménagères	3798	200	20%
Collecte sélective	1627	85,9	9%
Déchèteries	9779	516	52%
ISDI GLOMEL (entreprises)	3211	170	17%
Prestations de service	284	15	2%
	<b>18 699</b>	<b>980</b>	<b>100%</b>

### Répartition des modes de traitement

Traitement	Indices 2015	Indices 2016
Taux de réemploi	0%	0%
Taux d'enfouissement	20%	36%
Taux de valorisation matière	45%	39%
Taux de valorisation énergétique	35%	25%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Bilan financier 2016 :

#### Recettes :

Taxe ordures ménagères :	851 222 €
Collectes sélectives :	325 150 €
Déchèteries :	75 109 €
Prévention :	46 602 €
Redevance spéciale :	36 796 €
Ordures ménagères :	30 726 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 365 605 €</b>

#### Dépenses :

Ordures ménagères :	953 945 €
---------------------	-----------

Déchèteries :	643 113 €
Collecte sélective :	505 839 €
Prévention :	55 426 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 323 €</b>

#### *Coûts à la tonne :*

Le coût moyen à la tonne sur la CCKB en 2016 est de 128 €, ce qui représente une baisse de 9 € par rapport à 2015. Le coût moyen à l'habitant baisse également puisqu'il passe de 94 € en 2015 à 89 € en 2016, soit une diminution de 5 %. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rappelle que le coût d'élimination des ordures ménagères par habitant est 2 fois plus élevé que celui de la collecte sélective. L'adaptation des modes de traitement aux différentes sortes de déchets permet donc de réaliser des économies importantes. A l'inverse de certaines idées reçues, la collecte sélective et l'utilisation des déchèteries permettent de diminuer les coûts de collecte et de traitement ; n'émet pas de remarque particulière à la présentation de ce rapport.

#### *Actualisation des tarifs de la redevance assainissement*

Monsieur Le Maire rappelle que la dernière revalorisation de la taxe d'assainissement date de 2016 et avait été de 0,9%. Actuellement le m3 d'eau consommé est facturé 1,05 € pour sa partie assainissement et l'abonnement annuel dû pour chaque habitation raccordée est de 103,42 €. Monsieur le Maire propose une augmentation en lien avec l'évolution des prix à la consommation 2015-2016 (+0,6 %) passant ainsi les tarifs comme suivent :

- 1,06 € par m3 consommé
- 104,24 € pour l'abonnement annuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces dispositions.

#### *SCoT de Roi Morvan Communauté*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Pays COB pour émettre un avis sur le SCoT de Roi Morvan Communauté. Après rappel des différentes phases de l'élaboration de ce document et présentation du DOO, le Conseil Municipal, considérant ne pas connaître suffisamment le territoire pour se permettre un jugement sur les documents produits et au vu de l'aspect généraliste du document produit, à 2 voix contre, 12 abstentions, s'abstient d'émettre un avis sur ce projet de SCoT.

#### *Portail du cimetière*

Les entreprises MONJARET de PLOËZAL, LE HOUERFF de PLOUMAGOAR, LE DENMAT de PLUSSULIEN ont été contactées pour la fourniture et la pose d'un portail pour l'extension du cimetière et d'un banc, d'un reposoir et d'une urne pour le jardin du souvenir, en acier « corten ». M. LE DENMAT a appelé pour s'excuser de ne pas être en mesure de répondre. L'entreprise LE HOUERFF n'a pas répondu malgré 3 relances. L'offre restante est celle de l'entreprise MONJARET de PLOËZAL à hauteur de 6 361 € HT, soit 7 633,20 € TTC. Le devis proposé ne spécifie pas si la pose de l'équipement est prévue. Au vu de l'ensemble des points restants à éclaircir, ainsi que de l'absence de concurrence, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette décision. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner l'attribution de ce marché.

#### *Questions diverses*

- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le projet de contrat aidé entre PEUMERIT-QUINTIN et LANRIVAIN est refusé. Une motion de soutien aux contrats aidés est proposée par l'AMF, il propose de la prendre au nom du Conseil Municipal. Les Conseillers Municipaux approuvent cette disposition.
- Les bornages préalables à la vente de chemins et délaissés communaux ainsi qu'à la régularisation de l'extension du cimetière vont avoir lieu dans les meilleurs délais. Le géomètre a été prévenu.
- Le projet de verger collectif validé lors du dernier conseil municipal a été proposé à un partenariat avec l'école d'horticulture de St Ilan. Des représentants du lycée viennent le 17 octobre faire une visite du chantier pour envisager les possibilités de travaux.
- Appel d'offres de la salle des fêtes. En raison de modifications du document de consultation des entreprises et de mouvements de personnel chez un des co-traitants du lot maîtrise d'œuvre, le dépôt du marché a été différé. Il devrait avoir lieu lundi 23 octobre 2017.
- Passage de la PLB 2018 : Une étape du circuit de 60 kms aura lieu à Saint Antoine. Une réunion des différents acteurs se tiendra lundi 23 octobre sur place. Tous les conseillers municipaux sont invités à s'y rendre. La PLB et l'association « Dialogues avec la Nature » cherchent un partenariat pour l'animation du site lors du ravitaillement. Les associations locales seront invitées à s'associer pleinement à cet événement.
- Repas communal du 11 novembre. En raison des travaux à la salle des fêtes, il se tiendra au restaurant Chez Jérôme et Virginie.
- Présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux par l'ALECOB. Une date sera proposée sous peu afin de restituer les résultats de leur étude.

- Local rue de Kerné Uhel : Les propriétaires du local mitoyen de l'épicerie sont vendeurs. Ils proposent à la commune d'acquérir ce bien pour 5 000 €. L'ensemble des conseillers municipaux sont invités à visiter ce local.
- Mme Sylvie STEUNOU, conseillère municipale, interroge Monsieur le Maire sur la demande de don d'une table en inox qui est située dans la salle des fêtes à l'association des chasseurs. Ceux-ci ont évoqué avec la municipalité la possibilité de créer un local servant au dépeçage des animaux prélevés dans la buvette du boulodrome. Le projet, validé depuis 2 ans, n'a pas eu de suite pour le moment. L'association de chasse est invitée à venir retirer la table avant le démarrage des travaux à la salle des fêtes.
- Monsieur Jean-Yves COURTOIS, Adjoint au maire, demande où en est la vente de la barre de coupe qui ne sert plus à l'atelier. Monsieur le Maire va reprendre contact avec les personnes ayant déposé des offres.
- Mme Sylvie STEUNOU, conseillère municipale, interroge l'assemblée sur les résultats de la démonstration de matériel de désherbage qui a eu lieu dans l'après-midi. Les différentes communes présentes ont montré un intérêt à l'acquisition en commun de matériel. Les subventions 2017 sont terminées, mais un nouveau programme est prévu pour 2018. D'autres matériels vont être essayés sur d'autres communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,  
Georges LE CAM,  
Conseiller Municipal.